

ORDONNANCE ADOPTÉE PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
Exemption en matière d'unité de stationnement –

116, rue Turgeon

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a autorisé, lors de sa séance du 14 septembre 2020, l'ordonnance nécessaire en vertu du Règlement concernant les exemptions en matière d'unité de stationnement (5984, modifié), afin d'exempter le propriétaire du bâtiment situé au 116, rue Turgeon de l'obligation de fournir une (1) unité de stationnement, dans le cadre de la construction du bâtiment.

Montréal, le 18 septembre 2020

Le secrétaire d'arrondissement,
Me Sylvie Parent